

Indice Egalité Femmes-Hommes 2024

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, les entreprises renseignent et publient chaque année un index de l'égalité femmes-hommes, formalisé par une note sur 100.

Cet index est calculé en fonction de 5 indicateurs permettant d'évaluer les entreprises en matière d'égalité des femmes et des hommes, tels que :

- Les écarts de rémunération (40 points)
- Les écarts de taux d'augmentations individuelles (20 points)
- Les écarts de taux de promotions (15 points)
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (15 points)
- Le niveau de mixité parmi les dix plus hautes rémunérations (10 points).

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la Mutuelle de Poitiers a procédé à l'évaluation de ces critères, et la note obtenue s'élève à **94 points** sur 100.

Cette note témoigne de l'engagement de la Mutuelle de Poitiers à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, dans la continuité de sa politique salariale et sociale.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	5.6	34	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	0.7	20	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	1.8	15	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100